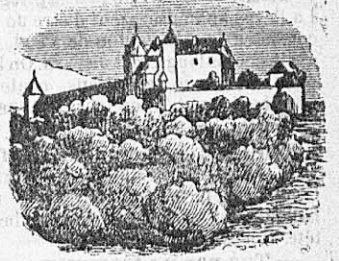




LA GRUYÈRE



Journal indépendant, politique et agricole

paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit: « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration: Rue de la Sionge, Bulle.

ABONNEMENTS

| | | |
|----------|--------|---------|
| Suisse | 1 an | Fr. 6.— |
| | 6 mois | 3.— |
| Etranger | 1 an | 10.— |
| | 6 mois | 5.50 |

payable d'avance.

Prix du numéro: 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste moyennant 20 cent. en plus.

HORAIRE BULLE-ROMONT: BULLE, arr. 8⁵¹ 12⁰⁷ (d. j. f. 15¹⁰) 15³⁰ 20¹⁷. BULLE, dép. 6.— 10⁰⁵ (10²⁵) 13²⁰ 17³⁵

ANNONCES

| | |
|--------------------------------------|---------|
| Canton de Fribourg | 20 cts. |
| Suisse | 25 » |
| Etranger | 30 » |
| Annonces mortuaires et rétractations | 30 » |
| Réclames | 50 » |

S'adresser à Publicitas S. A. suisse de publicité (Cercle Catholique, 1^{er} étage).

La votation du 17 février.

Le texte de la loi.

On s'agit beaucoup autour de la question soumise au peuple à la votation du 17 février. Bien que chaque citoyen ait reçu le texte de la revision proposée, il en est beaucoup qui ignorent ce dont il s'agit. Il en est qui s'imaginent que la revision proposée va supprimer purement et simplement le principe de la journée de huit heures, ce qui atteindrait naturellement la grande partie des salariés.

Etant donnée la décision prise dimanche dernier par l'assemblée des délégués cantonaux, laissant toute liberté aux citoyens ranciens, nous ne voulons pas entreprendre l'étude de la revision et voir ses motifs et ses conséquences. Nous nous bornerons donc à en faire un très court historique, et à mettre, en regard des nouveaux textes, ceux qui seraient abrogés et ceux qui garderaient force de loi.

L'art. 40 de la loi fédérale du 18 juin 1914 prévoit que « la durée du travail dans les exploitations employant une seule équipe ne peut dépasser pour chaque ouvrier quarante-huit heures par semaine. » Cet article ajoute: « Lorsque le travail du samedi dure moins de huit heures et que, de ce fait, la durée du travail hebdomadaire serait inférieure à celle fixée à l'alinéa précédent, la différence nécessaire pour parer à faire les quarante-huit heures peut être répartie sur les autres jours ouvrables. »

L'art. 41 de la même loi, lequel est soumis à la revision proposée, s'exprime ainsi: « Le Conseil fédéral est autorisé: »

a) à permettre, dans certaines industries, une durée de travail hebdomadaire de cinquante-deux heures au plus, lorsque des raisons impérieuses justifient cette mesure, en particulier quand, par suite de l'application de l'article précédent, une industrie risquerait de ne pouvoir soutenir la concurrence en raison de la durée du travail dans d'autres pays;

b) l'ordonnance du Conseil fédéral du 3 octobre 1919 prévoit, à l'art. 153, que le fabricant bénéficiant d'une autorisation de prolongation de l'horaire de travail doit s'engager à payer aux ouvriers un supplément de salaire de 25 % pour les heures supplémentaires.

Ainsi, sous l'empire de l'ancien article 41, les patrons devaient demander l'autorisation de prolonger la journée de travail, en s'obligeant à payer un supplément. Si ces autorisations sont aisément accordées chez nous, il n'en est, paraît-il, pas de même dans la Suisse allemande, où elles peuvent très difficilement être obtenues.

Les unions patronales ont donc demandé une modification des dispositions légales, tendant à faciliter l'octroi des autorisations de ce genre, afin d'être en mesure d'exécuter rapidement des commandes importantes et pressantes.

Les Chambres fédérales ont fait droit à cette demande, en votant l'article 41 revisé, dont le texte est rappelé plus haut. La loi propose le texte suivant:

Art. 41. — En temps de crise économique grave, présentant un caractère général, la durée du travail dans le service normal de jour peut, pour chaque ouvrier, être prolongée jusqu'à cinquante quatre heures par semaine. La journée de travail ne doit toutefois pas dépasser dix heures. Cette disposition ne sort ses effets que sur une décision du Conseil fédéral constatant l'existence de la crise et après consultation préalable des organisations centrales des

patrons et des ouvriers. La décision du Conseil fédéral doit faire l'objet d'un rapport à l'assemblée fédérale.

En l'absence de pareille crise, et quand et pour aussi longtemps que des motifs graves le justifient par ailleurs, le Conseil fédéral peut permettre, pour des branches d'industrie ou pour des établissements déterminés, une prolongation de la journée hebdomadaire du travail pouvant de même aller jusqu'à cinquante-quatre heures.

Art. 2. — La durée de l'application de la présente loi est limitée à trois ans. Le Conseil fédéral fixe la date de son entrée en vigueur.

Si les dispositions de la présente loi ne sont pas remplacées dans les trois ans par une loi nouvelle, l'article 41 de la loi sur les fabriques du 18 juin 1914-27 juin 1919 entrera de nouveau en vigueur.

Il semble, de prime abord, qu'il y a peu de divergence entre les deux textes. Elle est cependant importante. En effet, actuellement, ce sont les unions, patronales ou les groupes de patrons qui, pour des industries et pour une durée déterminées, demandent les autorisations de prolongation. Le Département fédéral de l'Industrie et, sur recours, le Conseil fédéral, sont seuls juges de l'opportunité de cette mesure. Les autorisations sont limitées quant à la durée et quant aux genres d'industries, et elles prévoient un supplément de salaire de 25 % sur les heures supplémentaires.

Il n'en sera pas de même sous l'empire des dispositions revisées. Le Conseil fédéral se bornera, après avoir consulté les organes centraux des patrons et des ouvriers, à constater qu'il y a crise. Par cette constatation, les employeurs pourront prolonger la semaine de travail jusqu'à 54 heures, sans être astreints à payer des suppléments. La semaine normale sera donc portée, en temps de crise constatée par le Conseil fédéral, de 48 à 54 heures.

Cette revision est proposée à titre temporaire. Elle servirait à constater si elle est capable de porter remède à la crise industrielle dont nous souffrons.

L'art. 2 de la loi soumise à la votation laisse entrevoir l'élaboration d'une loi, dans le terme de trois ans, sinon l'ancien article rentrera en vigueur. Que sera cette loi? Il est probable qu'elle consacrerait définitivement le principe de la prolongation de la journée de travail en temps de crise, si l'expérience démontre que les dispositions nouvelles favorisent l'industrie, à moins qu'elle n'abroge l'art. 40.

Nous le répétons, nous ne voulons pas commenter la loi proposée. Toutefois, notre organe sera à la disposition des intéressés, acceptants et opposants, s'ils désirent faire prévaloir leur opinion auprès des électeurs.

Courier de Fribourg

Un nouveau code pénal.

La votation du 17 février.

Notre Grand Conseil a inscrit aux tractions de la présente session de février, qui a commencé mardi, la discussion du projet de code pénal fribourgeois, œuvre législative de grande envergure, et qui mérite que nous nous y arrêtions un instant. Il est bien entendu que nos députés ne pourront pas terminer l'étude de notre nouveau code pénal en une seule session. Il faudra bien compter que cette œuvre ne sera pas mise en vigueur avant l'année prochaine. Bor-

nous-nous à donner les principes généraux du projet du Conseil d'Etat.

Depuis longtemps, le Code pénal de 1868 qui nous régit actuellement, dit le message, est l'objet de critiques justifiées: on lui reproche avec raison sa lourdeur technique, provenant en particulier d'une division tripartite poussée à l'extrême, sa casuistique à la fois abondante et rigide, ses minima de peines excessifs qui obligent le juge à violer la loi s'il veut rester équitable, minima d'autant plus intenable aujourd'hui qu'ils sont souvent conditionnés par des indications de valeur variables avec la situation économique générale. Ce dernier grief est, certes, le plus grave; il est toujours dangereux de placer le magistrat entre le texte légal et son sentiment de l'équité.

Un exemple suffira à nous faire toucher du doigt le dosage excessif des peines prévues à notre code actuel: Art. 240: « Si la valeur d'un objet volé dépasse 400 francs, la peine prévue est de 3 à 6 ans de réclusion ». C'est colossal, si l'on songe que le montant de 400 francs prévu par le législateur de 1868 n'a certainement plus la même valeur actuellement. Le brigandage, par exemple, est puni de 10 à 20 ans de réclusion. Notez qu'il suffit pour être accusé de brigandage de soustraire, de nuit, sur une voie publique, à un passant quelconque, sans même le blesser, la somme la plus modique, 5 francs si vous voulez, et le juge est forcé de vous appliquer la peine de 10 ans de maison de force.

On pouvait, au siècle passé, concevoir ces peines énormes, mais, aujourd'hui, elles sont excessives.

Aussi, nos autorités ont compris qu'il était nécessaire de reformer complètement notre droit pénal. M. le Conseiller d'Etat Perrier, directeur de la justice, aidé de MM. les professeurs d'université Overbeck et Piller, se sont mis au travail il y a deux ans et ont élaboré un premier avant-projet qui fut soumis à une commission spéciale qui l'étudia sérieusement. Cette commission présente maintenant son projet définitif au Grand Conseil.

On s'est demandé s'il n'eût pas mieux valu que nous attendions le projet de code pénal suisse qui va bientôt être soumis aux Chambres fédérales. Il est évident qu'avant quatre ou cinq ans on ne peut pas compter que notre pays puisse être doté de l'unification de son droit pénal. Il fallait donc aller au plus pressé. Du reste, notre nouveau code fribourgeois s'est inspiré en grande partie de l'avant-projet du code pénal suisse qui est certainement un travail remarquable. Voici maintenant quelques indications générales sur le projet fribourgeois. Il se divise en une seule partie générale relative à toutes les infractions et une partie spéciale, différant par là du Projet suisse qui consacre séparément une partie générale et une partie spéciale aux « délits » d'une part et aux « contraventions » de l'autre.

Pour tenir compte des besoins de terminologie, ainsi que pour des raisons touchant à l'organisation judiciaire, notre projet maintient les expressions de « crime », de délit et de contravention, suivant la gravité de la peine qui peut être en cause; est considérée comme crime l'infraction pour laquelle la loi prévoit la mort ou la réclusion; est délit toute infraction pour laquelle la loi prévoit la prison ou une amende dont le maximum dépasse cinq cents francs; est réputée contravention l'infraction pour laquelle la loi prévoit les arrêts ou l'amende jusqu'à cinq cents francs.

La partie générale comprend trois titres: 1°) l'application de la loi pénale; 2°) l'infraction et ses divers éléments, particulièrement la responsabilité; 3°) les peines et les mesures de sûreté.

La partie spéciale comprend seize titres, dont quinze embrassent toutes les atteintes aux divers biens juridiques, qu'elles constituent des crimes, des délits ou des contraventions et seul le dernier titre traite des contraventions de police.

En fait d'innovation, nous signalons la suppression des définitions. Notre projet formule les règles juridiques d'une manière aussi brève que possible, donnant ainsi au juge la possibilité d'individualiser les mesures à prendre dans chaque cas. Notre code actuel contient 464 articles, le Projet suisse, 424; le projet fribourgeois en compte 203. On a adopté le système des notes marginales si commodes pour l'orientation des personnes qui consultent la loi et pour la désignation rapide des infractions.

Signalons comme nouveautés: la répression administrative des délits ou crimes commis par les enfants, jusqu'à 12 ans et par les adolescents de 12 à 18 ans; le suris est maintenu à 6 mois; l'internement des ivrognes à la maison des buveurs; la radiation du casier judiciaire du nom du condamné après 10 ou 15 ans; la peine de mort est conservée; pour la calomnie, la peine peut aller jusqu'à 10 ans de réclusion, « si le calomnieux a, de propos délibéré, cherché à ruiner la réputation de sa victime »; l'incitation à spéculer pourra être punie de 6 mois de prison au moins; les outrages à la Divinité seront punis de prison; les atteintes à la sûreté de l'Etat seront punies de réclusion.

Voilà donc quelques données sommaires contenues dans notre projet de code pénal. La discussion au Grand Conseil ne changera pas grand chose à l'économie générale du projet parce qu'il a été bien étudié. P. S. M.

NOUVELLES SUISSES

Cours de répétition en 1924. — Le Département militaire vient d'approuver la 2^{me} partie du tableau des écoles qui concerne les cours de répétition en 1924. Pour ce qui concerne le 1^{er} Corps d'armée, les cours de répétition sont prévus par division, du 1^{er} au 13 septembre pour la 1^{re} division et du 15 au 27 septembre pour la II^{me} division. Le II^{me} corps d'armée aura des cours de répétition de régiment et le III^{me} corps des cours de répétition de brigade.

L'heure d'entrée a été fixée à 9 heures généralement. Les commandants des divisions et des fortifications sont autorisés, lorsque cela paraît indiqué par les correspondances ferroviaires, à renvoyer quelque peu après 9 heures l'entrée au service, moyennant publication appropriée. La mobilisation doit néanmoins être terminée à temps.

Fièvre aphteuse. — Au cours de la semaine dernière, on a signalé 9 nouveaux cas de fièvre aphteuse, avec 106 têtes de bétail bovin et 27 pièces de petit bétail. La maladie a de nouveau fait son apparition dans le canton de Vaud, mais le foyer de contagion a été éteint par l'abatage des animaux contaminés. Il y a encore au total 34 écuries contaminées avec 364 têtes de bétail bovin et 57 pièces de petit bétail. C'est le canton de St-Gall qui compte le plus grand nombre de cas.

ble, et tout! expli- Mrs Jennings à son le croiriez-vous, je même lui demander

as prononcer votre eginald, presque au ue le train les em- , elle aurait pu po- rarrassantes, et des re; d'autant plus que ablement jamais. s et je l'espère! ré- ux que rien ne vous urs de misère et de menocé une nouvelle ria, et je veux que . Il faut oublier tout votre passé et vous e vous êtes heureux us sommes heureux

str fait par les bras nt le doux paysage assé était vraiment i bien heureuse!

N

« La Gruyère »

ille de 22 ans, catholique, ans de service, deman- ce dans hôtel ou café

sommelière; aussi au ménage. s. à Publicitas Bulle, 33 B. 233

REMETTRE une MAITERIE s. à Publicitas Bulle, 332 B. 234

es de bois. edi 9 février, on ven- mises en Bouleyres, e la Patinoire: stères foyard, 60 tas de es foyard et un carron. dez-vous à 1 1/2 heure à inoire. L'Inspecteur forestier de la Gruyère.

ALOUER suite, une belle mbre meublée posée au soleil. dresser à Mme Jeanne on, maison Pinaton, Bulle

son, Modes

E — de e satin

ees. RÉS —

ociétés

ts, ls, ns, ticuliers, te confiance à IERIE UYÈRE " aera prompte- t et à prix genres d'im- avez l'emploi. mande —

Vaud. — La fièvre aphteuse. — La fièvre aphteuse vient d'être de nouveau constatée dans le canton de Vaud, d'où elle avait depuis longtemps disparu. On la signale dans une écurie de Bottens, contenant 10 têtes bovines et 7 porcines ; tout ce bétail a été abattu.

Zurich. — Un joueur de football tué. — A Winterthur, le jeune Jacob Gräber, âgé de 17 ans, qui jouait au football sur un terrain gelé, est tombé sur la tête. Il s'est tué.

Tués par un tramway. — M. Gustave Zumsteg, peintre à Schlieren, a été tamponné et tué sur le coup, dimanche soir, par un tramway de la ligne de la Limmat.

Glaris. — Noyé. — En revenant d'abattre du bois, M. Fridolin Stauffacher, de Netstal, père de quatre enfants, a fait une chute dans une excavation pleine d'eau où il s'est noyé.

Thurgovie. — Le flobert fatal. — On annonce, au sujet de l'accident de Herdern, dans lequel le jeune Walter Bruderer a été tué par une balle de carabine flobert, que ce n'est pas le frère de la victime qui a tiré le coup de feu fatal, mais le fils d'un voisin.

A L'ÉTRANGER

ALLEMAGNE

La productivité de la Ruhr.

Des chiffres impressionnants.

Le *Matin* établit comme suit la productivité du gage de la Ruhr :

La régie franco-belge fait chaque jour un bénéfice de 500.000 francs, quoique les tarifs soient de 50 % inférieurs à ceux de l'Allemagne et que le trafic ne soit rétabli que sur le tiers du réseau. La production des mines, croissant continuellement, a donné la dernière semaine de décembre 236.000 tonnes de combustible et la dernière semaine de janvier 292.000 tonnes. La France peut tabler sur un minimum de livraisons mensuelles de 700.000 tonnes, l'Italie 420.000 tonnes, la Belgique 400.000 tonnes, le Luxembourg 200.000 tonnes. La productivité annuelle représente un million de francs : chemins de fer 400, charbon 800, Kohlensteuer 360, taxes diverses 700 ; total 2260 millions.

ITALIE

Les tragédies du studio.

Une scène tragique s'est déroulée mardi dans un théâtre appartenant à une Compagnie cinématographique.

On prépare depuis plusieurs mois dans ce théâtre la mise en scène du roman « Quo vadis ? » avec une reconstitution grandiose de l'ancienne Rome.

La direction des travaux est confiée à un Allemand, M. Jakob, et au fils de d'Annunzio.

Le film était en grande partie tiré et il ne manquait que le massacre des chrétiens livrés aux lions. Pour filmer cette scène on avait profité de la présence à Rome du cirque Kepitow, qui avait mis à sa disposition quarante lions sous la direction d'un dompteur.

Pendant la scène, plusieurs lions, trompant la surveillance du dompteur, s'éloignèrent et se jetèrent soudain sur les artistes qui s'enfuirent épouvantés. Une femme a

été dévorée sous les yeux de ses camarades terrorisés.

CANTON DE FRIBOURG

Le nouveau code pénal et la peine de mort. — Le Grand Conseil, qui a ouvert sa session ordinaire de février mardi matin, a continué jeudi la discussion du nouveau code pénal fribourgeois. Il a examiné la question de la peine de mort et a décidé de la maintenir dans le canton, par 68 voix contre 16.

Comme d'habitude, le groupe radical de notre Assemblée législative s'était réuni le premier jour de session pour prendre connaissance des tractanda en discussion.

Dans cette réunion, il avait été décidé de faire deux déclarations au cours de la discussion du code pénal, dont l'une relatant principalement que les députés radicaux estiment que la peine de mort devrait être supprimée du code pénal fribourgeois, ainsi que quelques maxims de peines trop élevées.

Les Romands à Berne. — M. le professeur Dr Noyer a été appelé à faire partie du Comité fédératif romand de Berne en qualité de délégué de la Société des Fribourgeois de cette ville.

Concours de vergers. — La Société cantonale fribourgeoise d'horticulture organise pour le mois de mai 1924 un concours de vergers dans le district de la Broye.

Les sociétaires désirant y participer sont priés d'envoyer leur adhésion, jusqu'au 15 avril 1924, au secrétaire, M. Ignace Delle, à Fribourg.

A Estavayer. — La fête annuelle des sociétés de musique broyarde aura lieu le dimanche 27 avril prochain à Estavayer-le-Lac. Les musiciens de la vallée de la Broye y participeront au nombre de 500. Font partie de ce groupe musical les sociétés d'Oron, Moudon, Mézières, Granges, Lucens, Payerne, Corcelles, Missy, Grandcour, Avenches, Cudrefin et Estavayer.

Un secrétaire malhonnête. — Le secrétaire communal de Saint-Sylvestre ayant déclaré qu'un montant de 12.000 fr. avait été dérobé dans sa caisse, une enquête de la police de sûreté a amené l'arrestation du secrétaire lui-même, qui a été écroué dans la prison de district. La somme en question a été retrouvée à son domicile.

GRUYÈRE

Cercle des Arts et Métiers

Samedi 9 février, à 7 1/2 heures,

Soirée - choucroûte.

La soirée-choucroûte annuelle du Cercle des Arts et Métiers est une tradition politique à laquelle tiennent les citoyens libéraux-radicaux.

Il est vrai que la seule question agitée en ce moment est une question économique laquelle ne trouvera pas place à cette soirée. Mais la situation politique s'est-elle tellement assainie, le droit, la justice et la charité sont-ils tellement respectés qu'il soit inutile d'en parler encore toujours ?

Je n'en doutais point du reste, connaissant de longue date le cœur généreux, la propreté exquise, le caractère fier de Mariette.

A la fin, je me fis honte d'avoir temporisé sans raisons sérieuses ; je craignais d'avoir froissé ces braves gens, et je partis pour Rambercourt, dans les premiers jours d'automne, un samedi, quelque temps avant la guerre.

Ainsi que l'assurait aux voyageurs le Livret Chaix des Chemins de fer de l'Est, mon train, après avoir quitté la gare du boulevard de Strasbourg aux environs de midi, arrêta son ruban de wagons jaunes, verts et rouges exactement à trois heures cinquante minutes à la station de Saint-Aubin.

Or Mariette m'avait expliqué que là, à Saint-Aubin, je ne devais point manquer de descendre pour me hisser dans un autre véhicule, une manière de diligence, parce que non seulement Rambercourt n'était pas contigu à la voie ferrée, mais parce qu'il en était même assez éloigné.

Eloigné de cinq grandes lieues ; région isolée, pays de forêts profondes, d'étangs silencieux, de vastes prairies sans habitations.

Et je m'étais félicité en songeant que là au moins je jouirais d'une vraie campagne, d'une campagne sans palaces, sans autos, sans touristes, avec de l'air pur, des om-

brages libres, des œufs frais, du lait non baptisé, du beurre d'un jaune naturel, du fromage à la crème, de bons fruits, tout cela pour moi seul et sans trop de frais pour mon hôtesse Mariette.

Bien noter que ce rêve était d'avant la guerre de 1914, car depuis... il m'aurait fallu dépasser la moyenne ignorante des Parisiens pour qu'il se formât dans mon imagination.

Donc j'étais tout frétilant dans la gare de Saint-Aubin, avec ma valise à la main, et y cherchant des yeux mon second véhicule quand il fallut me rendre compte que, véritable niais, je m'étais embarqué sans biscuit.

Voici pourquoi. Il avait plu pendant toute la semaine précédente ; on entrerait en octobre ; et craignant du froid, un temps détestable, j'avais voulu rester libre au sujet de la date de mon arrivée.

Mariette n'était donc prévenue que d'une manière générale.

Or, le samedi, c'est jour de marché pour Saint-Aubin, un gros bourg, disons même pour la ville de Saint-Aubin, puisque les papiers municipaux portent ce titre avec maintenant la croix de guerre dessous et que cela fera plaisir aux habitants.

Et ce jour-là, les populations des villages voisins s'y transportent, plus ou moins nombreuses d'après les saisons, pour ache-

Des orateurs aimés nous diront la bonne parole. Nous viendrons les applaudir. Les vieux combattants de la politique y viendront, à cette soirée, pour donner aux jeunes l'exemple de la persévérance dans l'effort, du civisme et de l'attachement à la Patrie. Les jeunes y viendront puiser du courage en vue des luttes à venir.

La partie récréative ne sera pas négligée. Un excellent orchestre, des chœurs, de nombreuses productions individuelles agrémenteront cette soirée qui, nous en sommes certains, laissera à tous le meilleur souvenir.

A demain soir, tous, soyez les bienvenus !

Nécrologie. — Bulle vient de perdre la doyenue de ses habitants dans la personne de M^{me} Elise Francey, née Dupasquier, qui s'est éteinte doucement, mercredi matin, dans sa 92^{me} année.

Malgré son grand âge, la défunte avait gardé toute la fraîcheur de son esprit et de sa mémoire.

M^{me} Francey était la veuve de feu Denis Francey, autrefois syndic de la Tour-de-Trême. Elle était la mère de M^{me} Léon Pasquier-Francey, à Bulle.

Nous présentons aux familles atteintes par ce deuil nos condoléances sincères.

M. Xavier Folly. — Les nombreux amis que comptait M. Xavier Folly ont été douloureusement frappés par la nouvelle de sa mort, survenue à Lausanne d'une crise cardiaque. Le défunt n'était âgé que de 55 ans.

Entré au service des douanes suisses à Bâle en 1893, il fut appelé ensuite à Luino, puis à Vallorbe. En 1906, il était nommé receveur à Domodossola ; en 1922, il fut appelé au poste de chef de bureau à Brigue où il fonda un parti radical. Enfin, en 1913, il était nommé secrétaire de la direction des douanes à Lausanne, puis adjoint de cette direction.

Fervent radical, M. Xavier Folly était un assidu de nos banquets des Rois, où les participants aimaient à entendre sa voix chaude et enflammée. Bien que domicilié hors du canton, il s'intéressa constamment à nos affaires politiques ; il resta un fidèle membre du Cercle des Arts et Métiers et du Cercle littéraire et de Commerce.

A Lausanne, il s'était rattaché au parti jeune-radical ; c'est en cette qualité qu'il fut appelé au Conseil communal de Lausanne, en 1921.

Tous les citoyens qui ont connu cet ardent défenseur de nos principes garderont de lui le meilleur souvenir. Puissent ses qualités de travail persévérant, son courage civique et sa fermeté des principes être un exemple et un enseignement !

Il a constamment défendu la bonne cause. Il fut un citoyen méritant et un fonctionnaire modèle. Que la terre lui soit légère !

Dans cette cruelle circonstance, toutes nos sympathies vont à sa famille en deuil, à laquelle nous adressons nos sincères condoléances.

Crédit Gruyérien. — Cet établissement présente cette année son 50^{me} rapport de gestion. Le bénéfice de l'exercice 1923, qui ascende à 94.210 fr., permet d'attribuer un dividende de 5 1/2 % au capital-actions, 5 francs à chaque part de fondation et 20.000 fr. à la réserve statutaire.

La marche des affaires peut être considérée comme très satisfaisante.

Corps enseignant. — La commune d'Enney maintient, pour 1924, le traitement intégral de son corps enseignant.

Au Cinéma Lux. — Le film *Les Opprimés* est un épisode de la domination des Flandres par les Espagnols. En dehors de la beauté de son scénario, cette œuvre bénéficie de l'expérience acquise dans l'art du décor et du costume et c'est dans une suite de tableaux merveilleux que l'action, émouvante au possible, se déroule.

Concert-représentation. — La *Gruéria*, société de musique de Vuadens, qui ne compte que quelques années d'existence, est toujours très active et marche à grands pas dans la voie du progrès. Sous la dévouée direction de M. Ernest Rolle, elle prépare pour dimanche prochain, 10 courant, un concert-représentation dont le programme musical plaira certainement.

Une vaudoiserie en un acte, *Les Dames votent*, qui sera nous n'en doutons pas très bien interprétée par d'excellents acteurs amateurs, fait prévoir une heure de franche gaieté.

C'est une charmante séance en perspective et le public de Vuadens et des environs ne manquera pas d'aller applaudir les sympathiques acteurs et musiciens, qui se produiront l'après-midi et le soir.

La « Stella », section féminine paroissiale de chant d'église, a fixé son loto annuel sur dimanche soir prochain. Ce loto sera agrémenté d'un cœur de choix et d'une jolie comédie de Molière, intitulée *La Casaque*, que l'on sait d'avance très amusante.

Le Club Alpin « Le Chamois », de La Tour-de-Trême annonce une soirée familiale-loto qui aura lieu dimanche soir dans la grande salle du Café de la Tour. Un beau pavillon des prix est réservé aux participants que la chance favorisera. Les amis de la montagne ironent encourager de leur présence nos clubistes de La Tour-de-Trême.

Les Jodleurs à Bulle. — Ils sont fort rares chez nous ceux qui ont le gosier assez souple pour rendre les joyeuses modulations de la ravissante Joutze d'autrefois. Est-il une mélodie qui rende mieux les accents de l'âme d'un pays ? Dans d'autres contrées, ce chant populaire est cultivé à l'égal d'un art, entre autres chez nos Confédérés appenzellois et bernois.

Dimanche, après midi, nous aurons l'heureuse occasion d'aller entendre des artistes bernois qui, à l'Hôtel des Alpes, donneront un concert des plus fameux Jodels de l'Emmenthal. Bi üs im Bernerland, Alpjodel, Saanenjodel, S'mälche, Der Bärnerbär, et tant d'autres Jodels des plus populaires chez nos voisins seront chantés par le Jodler Club-Längasse de Berne.

Qu'on se le dise !

Les voleurs de foire. — L'enquête relative aux vols commis au préjudice de plusieurs de nos paysans à l'occasion des dernières foires de Bulle prend de l'extension. On a découvert de nouveaux délits connexes à cette affaire. La préfecture de la Gruyère vient d'opérer, dans l'entourage immédiat de la principale inculpée déjà sous les verrous, l'arrestation d'un complice.

ter, vendre, visiter les hommes d'affaires le dentiste, le pharmacien.

Alors, la petite gare regorge du va-et-vient de tout ce monde rural dégingolant des wagons le matin ou y regrimpant le soir, ahuri, chargé, éreinté, avec des criaileries, des appels, de gros rires.

Ceux chez lesquels le chemin de fer ne passe point et qui ne disposent pas d'une voiture quelconque, à eux, se servent de la voiture publique, de celle qui mène dans leur direction.

Et, en effet, trois pataches crottées poussiéreuses, avec des atelages à grélots, attendaient, chevaux tête basse et mécanique serrée, dans la cour, en face du hall aux marchandises, aux bagages.

De gigantesques lettres blanches sur les bâches noires, indiquaient leur destination.

La principale, celle dont le port d'attache était à Rambercourt, s'y trouvait bien, oui, mais déjà pleine de voyageurs et de colis, quand je m'en approchai.

Ma place n'avait point été retenue, puisque mon jour d'arrivée était incertain, alors j'allais échouer à Saint-Aubin.

Je me précipitai à la recherche du conducteur.

C'était un gros bonhomme rougeaud, court sur pattes, rieur, complaisant auprès duquel je me servis tout de suite de ma qualité d'ami de Mme Mariette Bastien.

(A suivre).

FEUILLETON DE « LA GRUYÈRE »

La Noyée du Vieux-Moulin

PAR

AUGUSTE GEOFFROY

PROLOGUE

Depuis plusieurs années, une ancienne domestiquée de ma famille, notre laborieuse, fidèle et bien chère Mariette, insistait pour que je lui fisse et l'honneur et la joie de venir passer quelques jours auprès d'elle, chez elle, dans son pays, ce Rambercourt dont elle m'avait jadis, dans nos veillées au coin du feu de la cuisine, raconté tant d'histoires ou gaies ou terribles, son pays là-bas, tout là-bas aux confins de la Champagne et de la Lorraine.

Vieille fille mariée sur le tard avec un de ces vétérans, brosseurs d'officiers, puis conducteurs d'omnibus, palefreniers de maisons bourgeoises, comme il y en a tant dans les garnisons de l'Est, ils avaient fondu leurs économies en un seul magot pour métamorphoser, en un joli petit hôtel campagnard, la vieille auberge désaffectée de Rambercourt ; je pouvais être certain d'y être, me répétant l'excellente femme dans chacune de ses correspondances, confortablement reçu.

nant. — La commune pour 1924, le traitement enseignant.

x. — Le film *Les Espagnols*. En dehors scénario, cette œuvre acquise dans l'art et c'est dans une œuvre de l'action, le, se déroule.

ésentation. — La musique de Vuadens, quelques années d'existence active et marche vers le progrès. Sous de M. Ernest Rolle, dimanche prochain, 10 représentation dont le plaisir certainement. Un acte, *Les Dames* n'en doutons pas très d'excellents acteurs r une heure de franchise

te séance en perspective, adens et des environs aller applaudir les symphoniciens, qui se proposent le soir.

ection féminine paroissiale, a fixé son loto au soir prochain. Ce loto cœur de choix et d'une œuvre, intitulée *La Cavance* très amusante.

« Le Chamois », e annonce une soirée ra lieu dimanche soir du Café de la Tour. s prix est réservé aux chance favorisera. Les e iront encourager de bibistes de La Tour-de-

à Bulle. — Ils sont ceux qui ont le gosier ndre les joyeuses moessante Joutze d'autre- pée qui rend mieux d'un pays ? Dans d'ant populaire est culti- entre autres chez nos lois et bernois.

ndi, nous aurons l'heur entendre des artistes des Alpes, donneront fameux Jodels de l'Em- Bernerland, Alpjodel, he, Der Bärnerbär, et s des plus populaires ont chantés par le Jode- Berne.

de foire. — L'en- nos commis au préj- nos paysans à l'occa- ires de Bulle prend de écouvert de nouveaux ette affaire. La préfec- vient d'opérer, dans at de la principale in- verrous, l'arrestation

les hommes d'affaires naciens.

are regorge du va-et- n ou y regrimpant le éreinté, avec des criail- e gros rires.

s le chemin de fer ne e disposent pas d'une à eux, se servent de la a celle qui mène dans

pataches crottées pous- atelages à grelots, at- tète basse et mécanique , en face du hall aux pagages.

lèvres blanches sur les quaient leur destination.

de dont le port d'atta- court, s'y trouvait bien, e de voyageurs et de approchai.

point été retenue, puis- rivée était incertain, r à Saint-Aubin.

à la recherche du con- bonhomme rougeaud, ur, complaisant auprès tout de suite de ma me Mariette Bastien. (A suivre).

Mort subite. — M. Gauderon Alexandre, âgé de 74 ans, habitant seul au-dessus de Gumefens, a été trouvé mort dans sa maisonnette à la suite d'une congestion cérébrale. Les autorités préfectorales ont procédé aux constatations d'usage.

Commission chevaline. — Le Conseil d'Etat a nommé M. le colonel Jean Guillet, député, à Bulle, membre de la commission chevaline cantonale.

FAITS DIVERS

Une terrible aventure.

C'est celle qui vient de courir deux employés de chemins de fer français. Au dépôt de Beauvais, une locomotive devait venir se placer à la tête d'un convoi. Mais, arrivé à peu de distance il devint impossible de la faire aller plus loin. On prit donc une autre machine et le train partit. Le mécanicien et le chauffeur de la locomotive en panne s'engagèrent sous la machine afin de chercher la cause du mal. Et voilà que tout à coup, la locomotive démarra, puis, à toute allure, emporta dans sa course

les deux malheureux pilotes qui eurent juste le temps de coller leurs dos aux essieux arrières et d'engager les pieds sur les armatures des bielles à droite et à gauche.

A la gare, on se rendit compte du danger qu'ils couraient ; toutes les gares furent immédiatement prévenues. La locomotive put être détournée de la voie où filait le train précédent.

Le mécanicien et le chauffeur connaissant à fond le mécanisme de leur machine, ils parvinrent à ralentir la vitesse. Alors, le mécanicien risqua le grand coup. Il se laissa tomber sur la voie. La locomotive passa au dessus de sa tête. Il se releva d'un bond et, comme l'allure de la machine s'était ralentie, il se lança à sa poursuite et la rattrapa. Le chauffeur quitta à son tour sa dangereuse position. Silencieusement, les deux hommes se serrèrent la main. Ils avaient parcouru ainsi huit kilomètres. L'un et l'autre avaient perdu simplement leur casquette et leur ceinture.

Pour sauver un enfant.

Un instituteur d'une petite commune des Vosges, M. Vauthier, de la Haya, vient d'ac-

complir un magnifique acte de courage et de dévouement.

Il y a quelques jours, se trouvant place de la Mairie, il voyait un chien à l'œil injecté de sang et à la gueule remplie d'écume, qui allait se jeter sur un enfant. M. Vauthier, qui vit tout de suite que l'animal était atteint de la rage, s'élança au devant de lui, faisant ainsi un rempart de son corps à l'enfant qui put se sauver. Pendant que l'instituteur était mordu au bras. L'animal a été abattu un peu plus tard, et, effectivement, on reconnaissait qu'il était atteint de la rage.

M. Vauthier vient d'être envoyé à Paris à l'Institut Pasteur pour y subir le traitement antirabique. Cet instituteur est un grand blessé de guerre, titulaire de la Croix de guerre.

Monsieur et Madame Joseph MORET et leurs enfants, au Coude, Bulle, remercient bien sincèrement les nombreuses personnes qui leur ont témoigné de la sympathie dans le deuil bien cruel qui vient de les frapper en la personne de leur cher fils et frère

XAVIER

Madame et Monsieur Léon PASQUIER-FRANCEY et leurs filles, Louise, Marthe, Maria, Blanche et Cécile, à Bulle, ainsi que toutes les familles parentes et alliées ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Elise FRANCEY
née DUPASQUIER

leur chère mère, belle-mère, grand-mère, sœur, tante et cousine, décédée à Bulle, le 6 février, à l'âge de 92 ans, après une longue et pénible maladie, munie des sacrements.

L'enterrement aura lieu, à La Tour-de-Trême samedi matin, à 9 h. 1/2.

R. I. P.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

❖ Prière aux abonnés à l'étranger qui n'ont pas encore payé leur abonnement pour 1924 de le faire sans retard, afin d'éviter toute interruption dans la réception du journal.

Cinéma LUX

SAMEDI, à 8 1/4 h.
DIMANCHE, à 3 et 8 1/4 h.

Programme extraordinaire

L'île de Bali
Indes-Néerlandaises
Documentaire

Les Opprimés

Drame historique en 8 parties.

Prochainement : **L'ORPHELINE**

On prendrait

encore quelques **génisses et vaches** de n'importe quelle couleur, sur de bonnes montagnes. S'adresser à **Publicitas S. A.** Bulle, sous P. 370 B.

A VENDRE

à distraire 5.000 pieds de **foin et regain** 1^{re} qualité. S'adresser **CHAUBERT**, Pont-la-Ville, 257

A vendre

pour cause de départ en France une **maison d'habitation** située à MORLON, à proximité de la Fabrique de chocolat, avec grange, écurie, lumière électrique, cave servant de buanderie, plusieurs jardins attenants et terre de bon rapport, vorge, avec arbres fruitiers, pour le prix d'environ 10.000 francs. S'adres. à **Publicitas Bulle**, sous P 374 B.

APPARTEMENT

de 3 chambres et une cuisine, au centre de la ville

à louer pour le 1^{er} avril prochain. S'adres. à **Publicitas, Bulle**, sous P 373 B. 259

ON DEMANDE

une jeune fille robuste pour aider aux travaux du ménage. Entrée de suite. S'adresser à **Mme SAUER**, BROC-Fabrique, 376

FOYARD

1^{er} choix 45 stères **A VENDRE**

Pour voir les bois s'adresser à **LAUPER, fermier à Avry-devant-Pont**. Faire offres à **Auguste MORAND, forestier, à BULLE**, jusqu'au 15 février.

A vendre

environ 7000 pieds de **foin et regain**

à distraire ou à consommer sur place. On pourrait loger 15 pièces de bétail. S'adr. à **Marie Fragnière**, au Village, **Avry-dev.-Pont**.

BULLE - Grande salle de l'Hôtel de Ville - BULLE

Dimanche 10 Février 1924

Soirée familière

organisée par „La Stella“ avec bienveillant concours de quelques Messieurs. — Nombreux et beaux lots. — A toute personne achetant deux cartons, il en sera donné un en surplus. Le Loto sera procédé de **LA NUIT**, chœur extrait de l'opéra „Fra Diavolo“ d'Auber, et après le loto

LA CASAQUE

réduction d'une pièce de Molière en 1 acte par Guillet de Saix.

Mardi, mercredi, 12 & 13 février

Hôtel de la CROIX-BLANCHE, BULLE

EXPOSITION

des Nouveautés d'été

Costumes tailleur, entièrement doublés soie, depuis Fr. 75. —
Robes en gabardine, crêpe marocain, richement brodées, depuis Fr. 48. —
Manteaux très élégants, mi-saison, depuis Fr. 58. —
Robes de soirée et de ville.
Vareuses, tissus et coloris nouveaux, dep. Fr. 24.50
Blouses et casaques.
— Vente sur échantillons —
CONFECTION MODERNE, GENÈVE
66, Rue du Rhône, 66.

Grande salle du Café de la Tour, La Tour-de-Trême

Dimanche 10 Février 1924, dès 8 heures

Grande Soirée familière

organisée par le **Club Alpin „Le Chamois“**. — NOMBREUX ET BEAUX LOTS — Une prime de 1 carton est offerte à tout acheteur de deux cartons. La Soirée récréative est réservée exclusivement aux membres actifs, passifs et invités. Invitation cordiale. **LE COMITÉ.**

La Crème RAS

est la crème à souliers par excellence. D'un prix modique, elle conserve au cuir toute sa souplesse et le brillante intantamment. Elle est indiquée aussi bien pour la chaussure élégante que pour la plus simple.

Atelier de SERRURERIE & FUMISTERIE

EN TOUS GENRES

Balustrades, Clôtures de jardins, Balcons, etc.

POTAGERS

en fer forgé toutes dimensions, nents et occasions

Réparations de fourneaux et potagers — Prix modérés. —

B. CAMENZIND-POCHON, r. de Gruyères, BULLE

A LOUER

dans import. village de la Gruyère une boulangerie-épicerie bien achalandée. 226 S'adresser par écrit sous P. 322 B. à **Publicitas, Bulle.**

PAILLE

A VENDRE 1 wagon de paille de froment, bottelée à petite pression. S'adres. à **BERSIER Henri, Montet (Broye).**

Dès le 11 février

Grande Vente après Inventaire

Occasions Fins de séries

à des PRIX EXCEPTIONNELS

aux CHAUSSURES MODERNES S. A.

BULLE

- VOIR NOS VITRINES -

Tailleuse pr. dames

1^{er} diplôme. Se recommande **Mlle C. HANSELMANN** La Condémine, BULLE

A louer

la première **fleurie** d'une partie de l'EPARAZ. **ZILLWEGER Pierre, Bulle.**

A VENDRE un potager

à 4 trous, chez **OBERSON Louis, à Riaz.**

Mises juridiques.

L'Office des Faillites de la Gruyère vendra, dans une salle particulière de l'Hôtel de la Couronne à SALES, le vendredi 23 février 1924, dès quatorze heures,

une scierie

très bien située à proximité de la gare, comprenant scie multiple et scie battante. Bel emplacement. Les conditions sont déposées au bureau de l'Office. 249 Prix d'estimation fr. 30.000. L'Office des Faillites.

On demande

un bon domestique de campagne. S'adres. à **Publicitas, Bulle**, sous P 347 B.

A vendre

près de Bulle **une maison** d'habitation avec jardin. Rapport 3.400 francs par année. S'adres à **Publicitas, Bulle**, sous P 162 B. 162

OCCASION

A vendre potager à 2 trous, bouillote cuivre, employé seulement quelques mois. S'adres. à **Publicitas Bulle**, sous P 330 B. 231

A REMETTRE

une **LAITERIE** S'adres. à **Publicitas Bulle**, sous P 332 B. 234

Le café de malt Kneipp Kathreiner n'est vendu qu'en grains entiers. On voit ce qu'on achète ! Faites-en l'essai encore aujourd'hui. Recommandé par les médecins. 74



En prenant le café

ce ne sont pas seulement les vieilles dames mais aussi et surtout la jeunesse qui font des louanges de la véritable chicorée

AROME

que rien ne surpasse en bon goût. Elle est reconnue la meilleure dans des centaines de milliers de ménages, car dans ce domaine, il est prouvé qu'elle a non seulement un saveur agréable, mais qu'elle est de plus forte et économique, partant meilleur marché que tous les autres produits similaires. En outre, l'AROME possède la particularité de toujours rester friable.

Celui qui boit volontiers du café mais qui le supporte difficilement, devrait toujours le prendre préparé avec la chicorée AROME, fabriquée d'après un procédé spécial et avec des matières de tout premier choix.

On se la procure toujours fraîche dans tous les bons magasins. Seule fabrique: **Helvetia, Langenthal.**

La Société Suisse d'assurances

contre les accidents à Winterthur, demande pour **BULLE-BROC** et environs, un

AGENT sérieux.

Assurances acci nts, pour enfants et adultes, responsabilité civile, automobiles, agricoles, vol, etc. etc.

Adresser offres à **E. BESSON, Pérolles, 8, FRIBOURG.**

A LOUER

au centre de la ville, pour le 1^{er} mars ou date à convenir **appartement**

de 3 chambres, cuisine et dépendances. S'adres. à **Publicitas, Bulle** sous P 346 B.

VENTE DE BOIS

La commune de Gruyères expose en vente, par voie de soumission, 120 m³ de billons en deux lots, dans sa forêt de BOULEYRES.

Pour voir les bois, rendez-vous à l'ancienne pépinière, **lundi 4 février**, à 9 heures du matin.

Les soumissions seront reçues au Bureau communal jusqu'au **11 février**, à 7 h. du soir. Gruyères, le 29 janvier 1924.

Le Secréariat communal.

GUIDE MANUEL pour inventeurs

contenant 1000 problèmes. Prix fr. 2.50, est livrable par **Ing. REBMANN, Chaux-de-Fonds (Minerva).**

PHARMACIE D'OFFICE

Dimanche 10 février **Pharmacie STREBEL**

J'offre

Eau-de-vie de fruits, à fr. 1.80
 Eau-de-vie de prunes, à fr. 1.80
 Marc de Lie, à fr. 2.—
 Envoi depuis 5 litres.
 10 litres, franco gare destinataire.

J. Kunz, Brügg
 (près Bienne).

DIVANS

velours et moquette
 travail soigné
 de tous prix.

Widmer & Blain
 AMEUBLEMENT
 Rue de Vevey
 -- BULLE --

Jeune fille de 22 ans, catholique,
 ayant 5 ans de service, **demande**
de place dans hôtel ou café
 comme **sommelière** ;
 aiderait aussi au ménage.
 S'adres. à **Publicitas Bulle**,
 sous P 333 B. 233

Le soussigné informe le
 public de la

TOUR-DE-TRÈME

et environs qu'il a ouvert
 un

Salon de coiffure

pour Messieurs dans la
 maison **Joseph GRE-**
MAUD, parterre à droite.
 Se recommande :

230 **BERSET F.**

Jamais le **BLANC** n'a eu un succès pareil
 AUX GRANDS MAGASINS

VILLE DE PARIS, A VEVEY

Des milliers de personnes en ayant déjà profité vous le diront.

Séries nouvelles :
Coupes de belle toile blanche
Toile pr. lingerie, sans apprêt, larg. 7.40
 80 cm., les 5 m., 3.75; les 10 m.
Toile blanche de qualité supérieure, pour
 lingerie fine, 9.30
 les 5 m., 4.75; les 10 m.
Shirting superfine, qualité très belle, pour
 lingerie, largeur 80 cm. 10.80
 les 5 m., 5.50; les 10 m.
Renforcé extra solide pour lingerie,
 largeur 80 cm. 13.50
 les 5 m., 6.90; les 10 m.
Macco belle qualité pour lingerie fine,
 largeur 80 cm. 11.60
 les 5 m., 5.90; le 10 m.

Broderies de St-Gall

la pièce de 4 m. 10 **0.45**

Mouchoirs batiste

ourlets à jour
 avec initiales **0.25**
 le mouchoir

Coutil matelas

1^{re} qualité suisse, grand assortiment
 de dessins.

| | | |
|-------------|-------------|-------------|
| 120 | 135 | 150 |
| 2.35 | 2.65 | 2.95 |

Entourage de duvets

fleurottes de 1^{re} qualité,
 en rose, mauve ou bleu.

| | | |
|-------------|----|-------------|
| 135 | et | 150 |
| 1.75 | | 1.95 |

Achetez aux GRANDS MAGASINS

VILLE DE PARIS, VEVEY

La source la plus économique du pays.

Place du Marché — Rue du Lac

ÉTABLISSEMENTS RENÉ LÉVY.

HYGIS
 CREME
 POUDRE
 SAVON
 pour la beauté
 du teint
 CLERMONT & E. FOUET, GENÈVE

BANQUE POPULAIRE de la GRUYÈRE à BULLE

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée
 générale ordinaire, le dimanche 10 février 1924, à 10 1/2 heu-
 res du matin, à l'Hôtel des Alpes-Terminus, à Bulle.

TRACTANDA :

1. Rapport sur l'exercice 1923. Compte de profits et pertes
 et bilan.
2. Rapport des commissaires vérificateurs.
3. Ratification des comptes et décharge à l'administration.
4. Fixation du dividende.
5. Nomination de 3 administrateurs.
6. Nomination de 3 vérificateurs des comptes de 1924.

Les actions doivent être déposées à notre Caisse jus-
 qu'au 9 février à midi, contre récépissé qui servira de carte
 d'entrée à l'assemblée. Le rapport des vérificateurs des
 comptes, le bilan et le compte de profits et pertes seront
 déposés dès le 2 février au local de la Banque où les action-
 naires peuvent en prendre connaissance.
 Bulle, le 12 janvier 1924.

Le président du Conseil d'administration,
Alex. Musy.

Pères de Famille

qui remarquez que vos forces physiques et intel-
 lectuelles diminuent, qui craignez de ne plus
 pouvoir, tôt ou tard, tenir vos postes d'une façon
 complète, prenez garde et fortifiez vos nerfs à
 temps, de façon à remettre tout votre organisme
 en état de supporter de nouveau la lutte jour-
 nalière pour l'existence. A vous tous, le „NER-
 VOSAN“, le réputé romède, fortifiant des nerfs,
 vous rendra les plus grands services. Le
 „NERVOSAN“ agissant directement sur le sang
 et les nerfs, attaque le mal à sa racine. Il peut,
 associé à la diète, apporter au malade une gé-
 nération complète. — Le „NERVOSAN“ est agré-
 able à prendre et produit, après peu de temps
 déjà, une amélioration sensible.
 Prix : Fr. 3.50 et Fr. 5.— dans toutes les
 pharmacies.



On demande des
 chevres pour la montagne.
 S'adres. à **Publicitas Bulle**,
 sous P 326 B. 229

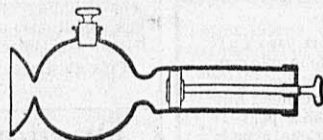
Garde-génisses

cherche place
 pour l'été prochain.
 S'adres. au Bureau du Journal.

Matinée 2 h. 1/2 **Dimanche 10 février** Soirée 8 h.
 à l'**HOTEL de la GARE, VUADENS**
Concert-Représentation

organisé par
 „LA GRUÉRIA“, Société de Musique de Vuadens.
Concert : Direction E. RÖLLE
Les Dames votent
 Comédie en 1 acte, par **TONNEAU**.
Prix des places : Réservées 2 fr. ; Premières 1 fr. 50 ; Secondes 1 fr.

Mères, nourrices
 demandez
L'ASPIRATEUR TOURTIER
 (BREVETÉ)



Tire-lait sans pareil. — Plus de crevasses ni d'abcès. Merveilleux
 appareil à masser et à ventouser. Attestations médicales.
 En vente : Pharmacie et droguerie **G. LAPP, Fribourg.**

Etablissement médical
HUMILIMONT
 près BULLE. — Téléphone 250 BULLE.
 Ouvert toute l'année avec prix spéciaux pendant l'hiver.
Maladies nerveuses, surmenage, intoxication, affections
 des voies digestives.
 Les aliénés et les contagieux sont absolument exclus.
 Prospectus et renseignements sur demande.
 Médecin-chef : **Dr VOITACHEWSKI**
 Médecin-adjoint : **Dr A. JORDAN**
 Un médecin-assistant.

PRATIQUE ! ÉCONOMIQUE !
Réchauds à gaz d'alcool
 chez
WIDMER & BLAIN
 Ameublements. -- BULLE.

Fabrique de Draps Steffisburg

les fils de S. Stucki.

Milaine, mi-drap, buxkin nouveautés tout laine.

1996
 Demandez nos échantillons avec prix-courant.
 Envoyez votre laine de mouton ou vieux lainages pour la fabrication d'étoffes pour dames
 messieurs et enfants.



Mise de bétail.

Le soussigné exposera en mises publiques devant son
 domicile à ROMANENS, le mardi 12 février, dès midi, son
 bétail :

- 10 mères vaches étoilées, bonnes laitières ;
 - 3 génisses de 2 ans ;
 - 5 génisses d'un an ;
 - 4 veaux de l'année dont 2 mâles.
- Tout ce bétail est pie-noir et fait partie du Syndicat de
 Sâles.
 1 jument de 7 ans à deux mains ainsi qu'une certaine
 quantité de foin et regain.
 L'exposant : **CHARRIÈRE Denis.**

Dimanche 10 février, dès 2 heures
Grande Salle de l'Hôtel des Alpes, BULLE
GRAND CONCERT

donné par le
„CLUD DES JODLEURS“
 de la Länggasse à Berne.
 — PROGRAMME DE CHOIX —

Samedi 9 février 1924, à 8 h. 1/4
Hôtel de la Gruie BROC Salle du Cinéma
Dimanche 10 février 1924, à 2 h. 1/4
Hôtel de l'Écu, BULLE

Conférence publique
et contradictoire.
 La révision de l'Art. 41
 par **Constant FREY**, secrétaire de la S. E. V.
Charles ROSSELET, conseiller national.
 Le Comité.

VINS
BLANCS ET ROUGES
 de provenance directe de la propriété :
Bordeaux, Beaujolais, Bourgogne et Mâcon,
Barbera, — vin doux direct d'Asti.
Vin blanc du pays, 1^{er} choix, en fûts et en bouteilles,
 aux prix les plus avantageux.
MONFERINI frères, BULLE